

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal

le 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la mairie de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Étaient présents (8) : LAUNAY Magali, Maire, LECARPENTIER Raphaël, Adjoint, GOUSSIN Gaëtan, HAVARD Jessica, Anita GUYARD, Jacky GRINENWALD, Julien LECOMTE (arrivé à 20h20), Solenne FOUASSIER (arrivée à 20h10)

Absents excusés : Nicolas GRANGER, Romain NEEL

Secrétaire de séance : Raphaël LECARPENTIER

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 28 février 2025
 2. Vote des taux d'imposition 2025
 3. Compte Financier Unique 2024 – Assainissement
 4. Affectation des résultats BP 2025 Assainissement
 5. Vote Budget Primitif 2025 Assainissement
 6. Compte Financier Unique 2024 – Commune
 7. Affectation des résultats BP 2025 Commune
 8. Vote Budget Primitif 2025 Commune
 9. Achat d'un pare-ballons pour le City parc
 10. Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif
 11. Questions diverses
-

1 – Validation du compte rendu de la réunion du 28/02/2025

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Vote des taux d'imposition 2025

En 2024, les taux appliqués étaient les suivants :

- Taxe foncière bâti : 40.58 %
- Taxe foncière non bâti : 40.14 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 13.76 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil décident de maintenir les mêmes taux pour l'année 2025. Le conseil municipal décide également qu'à compter de cette année 2025, la taxe d'habitation s'appliquera également sur les logements vacants.

Délibération n°2025-18

Arrivée de Solenne FOUASSIER à 20h10

3 – Compte Financier Unique 2024 – Budget assainissement

M. LECARPENTIER Raphaël, 1^{er} adjoint, présente au conseil le compte financier unique du budget assainissement 2024, établi par Mme Le Maire :

SECTION FONCTIONNEMENT	
Recettes Fonctionnement	6 170.61 €
Dépenses Fonctionnement	3 611.59 €
Résultat Année en cours	2 559.02 €
Résultat reporté N-1	19 175.65 €
Résultat cumulé fonctionnement 2024	21 734.67 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes Investissement	2 318.00 €
Dépenses Investissement	5 952.00 €
Résultat Année en cours	- 3 634.00 €
Résultat reporté N-1	76 640.54 €
Résultat cumulé investissement 2024	73 006.54 €
Résultat Investissement 2024	73 006.54 €
Résultat Fonctionnement 2024	21 734.67 €
Résultat cumulé 2024	94 741.21 €

Le conseil municipal approuve à la majorité le compte financier unique 2024 du budget assainissement.

Délibération n°2025-19

4 – Affectation des résultats budget 2025 Assainissement

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 21 734.67 € et l'excédent de la section d'investissement d'un montant de 73 006.54 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, affecte les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Compte 001 – Résultat investissement : 73 006.54 €
- Compte 002 – Résultat de fonctionnement : 21 734.67 €

Délibération n°2025-20

5 – Vote du budget 2025 Assainissement

Le conseil municipal, après présentation du budget primitif 2025 assainissement, l'approuve à l'unanimité des membres présents, tel qu'il s'équilibre ci-dessous, en dépenses et en recettes dans chaque section :

- Section fonctionnement : 27 734.67 €
- Section investissement : 75 324.54 €

Délibération n°2025-21

Arrivée de Julien LECOMTE à 20h20

6 – Compte financier unique – Budget commune 2024

M. LECARPENTIER Raphaël, 1^{er} adjoint, présente au conseil le compte administratif du budget commune 2024, établi par Mme Le Maire :

SECTION FONCTIONNEMENT	
Recettes Fonctionnement	497 062.78 €
Dépenses Fonctionnement	464 666.62 €
Résultat Année en cours	32 396.26 €
Résultat reporté N-1	314 587.85 €
Résultat cumulé fonctionnement 2024	346 984.11 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes Investissement	162 086.02 €
Dépenses Investissement	479 944.88 €

Résultat Année en cours	-317 858.86 €
Résultat reporté N-1	279 387.17 €
Résultat cumulé investissement 2024	-38 741.69 €
Résultat Investissement 2024	-38 741.69 €
Résultat Fonctionnement 2024	346 984.11 €
Résultat cumulé 2024	308 512.42 €

Le conseil municipal approuve à la majorité le compte financier unique 2024 du budget commune.

Délibération n°2025-22

7 – Affectation des résultats budget 2025 commune

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 346 984.11 € et le déficit de la section d'investissement d'un montant de – 38 471.69 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, affecte les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Compte 001 – Résultat investissement : -38 471.69 €
- Compte 002 – Résultat de fonctionnement : 176 149.17 €
- 1068 – Réserves : 170 834.94 €

Délibération n°2024-23

8 – Vote du budget 2025 Commune

Le conseil municipal, après présentation du budget primitif 2025 de la commune, l'approuve à l'unanimité tel qu'il s'équilibre ci-dessous, en dépenses et en recettes dans chaque section :

- Section fonctionnement : 657 824.17 €
- Section investissement : 352 319.46 €

Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Délibération n°2025-24

9 – Achat d'un pare ballons pour le City parc

Il s'avère nécessaire d'installer un pare ballons au niveau du City parc, notamment pour protéger le bâtiment de l'épicerie. Mme le Maire présente donc les deux devis reçus. Deux solutions sont proposées : avec ou sans report sur les côtés.

Dans un premier temps, les membres du conseil, à l'unanimité, décident de retenir l'option « avec reports ».

Puis, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la société Sport Nature pour un montant de 10 331.14 € TTC et autorise Mme Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n°2025-25

10 – Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif

Considérant que l'Agence de l'eau Loire Bretagne a fixé à 0.28 € par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025.

Considérant que pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement à 0.30 pour la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année)

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contrevaletur pour la redevance pour « performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (une abstention de M. LECARPENTIER), décide de fixer à 0.084 €/m³ la contrevaletur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable au 1^{er} janvier 2025.

Délibération n°2025-26

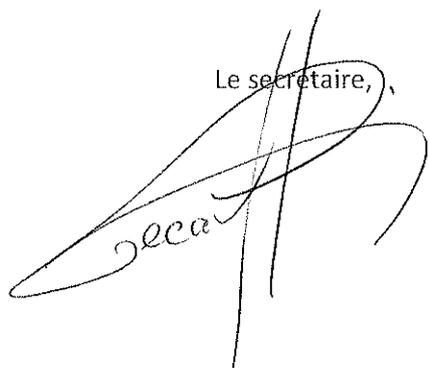
11 – Questions diverses

- Prochaine réunion de conseil : 13 juin à 20h
- Décision du Maire n°1 : réduction du prix d'une location de salle en raison d'une panne de chauffage
- Décision du Maire n°2 : modification du bail avec Mme RAVE (mise à jour du numéro de parcelle)
- Semaine du cirque : 19 au 26 avril. L'APEL invite les membres du conseil et le personnel à la représentation du 25 avril.
- Remerciements de l'APEL, les anciens combattants, la MAM pour la subvention accordée. Remerciements également de Mme MAINE pour l'octroi de loyers gratuits.
- Demande de l'OGEC pour avoir de l'eau chaude dans les sanitaires communs garderie/école. La question va être étudiée

- Demande de l'OGEC pour utiliser la partie terrain de foot lors de la kermesse. Refus de Mme Le Maire afin de préserver l'état du terrain. La kermesse se fera donc à l'endroit habituel.
- Mme Le Maire informe que le terrain derrière les maisons communales, rue des Trois Vallées, sera moins souvent entretenu. M. LECARPENTIER suggère de mettre des moutons (une personne recherche un terrain)
- Mme Le Maire informe que la situation à la garderie est actuellement compliquée à cause du comportement de certains enfants. La veille, un agent a été agressé verbalement par un parent d'élève. Un courrier va être adressé à la famille pour les convoquer, ce comportement étant jugé inacceptable.
- Mme GUYARD signale un problème lors du passage de la balayeuse, rue de Normandie, à cause des balises. Le problème va être étudié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Le secrétaire,



Le secrétaire, *deca*

Le Maire



Le Maire *Guyard*